

Bruxelles, le 22 janvier 2026
(OR. en)

5626/26

FREMP 21
JAI 90
AG 11
POLGEN 17
DISINFO 6
HYBRID 9
AUDIO 9
EDUC 18
JEUN 12
CULT 6
COMPET 78
SOC 32
COHOM 22
ANTIDISCRIM 5

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	22 janvier 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 12 final
Objet:	COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Union de l'égalité: stratégie de lutte contre le racisme 2026-2030

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 12 final.

p.j.: COM(2026) 12 final



Strasbourg, le 20.1.2026
COM(2026) 12 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Union de l'égalité: stratégie de lutte contre le racisme 2026-2030

INTRODUCTION

L'Union européenne (UE) défend l'unité, la démocratie et le respect des droits de l'homme. La diversité de ses habitants est l'un de ses plus grands atouts, tel que le reconnaissent ses traités fondateurs. L'UE est une [Union de l'égalité](#) «fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités»¹. Ce fondement de l'ordre juridique de l'UE suppose un **environnement exempt de racisme, dans lequel chacun peut s'épanouir et contribuer à la prospérité de la société**. Lorsque ces valeurs sont remises en question, l'UE se tient aux côtés de ses citoyens et défend leurs droits et leurs libertés, n'acceptant aucune forme de racisme ou de discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique.

En 2020, la Commission a adopté le [plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025](#), qui marque le début d'une nouvelle phase ambitieuse de la lutte globale menée par l'UE contre le racisme. Ce plan d'action était une initiative novatrice qui a contribué à protéger tous les citoyens de l'UE contre le racisme et la discrimination raciale. Il contenait de nombreuses mesures de lutte contre le racisme à mettre en œuvre aux niveaux européen, national, régional et local, et proposait notamment d'élaborer des initiatives législatives visant à renforcer la protection contre la discrimination raciale² et de fournir un soutien accru aux organisations de la société civile (OSC) luttant contre le racisme, au moyen du programme [«Citoyens, égalité, droits et valeurs» \(CERV\)](#).

En outre, la Commission a poursuivi la mise en place d'un cadre solide de lutte contre le racisme en renforçant les partenariats qu'elle a noués avec ses homologues, en désignant le [premier coordinateur «antiracisme» de la Commission](#) et en engageant le dialogue avec les OSC et les experts des États membres. Le plan d'action a conduit **14 États membres à adopter des plans d'action nationaux ou régionaux indépendants contre le racisme**. Comme l'a souligné le [rapport sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE contre le racisme](#), d'importants progrès ont été accomplis depuis l'adoption du plan, notamment en ce qui concerne la lutte contre le racisme structurel, l'adoption d'une approche intersectionnelle en matière d'élaboration des politiques qui intègre la lutte contre différentes formes de discrimination, et l'inclusion de considérations relatives à la lutte contre le racisme dans plusieurs domaines d'action, par exemple dans les politiques en matière d'éducation, d'emploi et de santé.

Le plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 a contribué à placer le racisme au cœur des débats publics sur le pluralisme, l'égalité et la non-discrimination et a davantage sensibilisé la population à la menace que représente le racisme pour les valeurs de l'Union consacrées à l'article 2 du [traité sur l'Union européenne \(TUE\)](#). Néanmoins, il est nécessaire d'en faire davantage: **près de deux citoyens européens sur trois estimaient encore que la discrimination raciale était répandue dans leur pays en 2023** (61 % sur la base de la couleur de peau, soit une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à 2019, et 65 % sur la base de l'appartenance à la communauté rom, soit une augmentation de 4 points de pourcentage)³.

En s'appuyant sur les progrès réalisés et reconnaissant le travail qu'il reste à accomplir, la présidente Ursula von der Leyen a annoncé l'élaboration d'**une nouvelle stratégie de lutte**

¹ [Traité sur l'Union européenne, article 2.](#)

² Pour plus d'informations, consulter le [rapport sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE contre le racisme](#).

³ [Enquête Eurobaromètre](#) – Discrimination dans l'Union européenne 2023

contre le racisme dans ses [orientations politiques 2024-2029](#). Cette initiative tient compte de l'appel du Parlement européen à poursuivre les travaux du plan d'action contre le racisme au-delà de 2025 en élaborant une stratégie européenne à part entière⁴. Les États membres ont salué l'annonce de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme et ont fait part de leur ferme volonté de lutter contre le racisme et toutes les formes de haine⁵.

La présente stratégie répond avant tout à l'absolue nécessité de **défendre les valeurs de l'UE, de renforcer une Union de l'égalité** et de veiller à ce que les sociétés de l'UE restent ouvertes, pluralistes et inclusives. En outre, **la lutte contre le racisme revêt un intérêt en matière de sécurité⁶ et constitue un investissement stratégique pour stimuler la compétitivité de l'UE**. D'après une récente [étude de l'OCDE](#), la perte annuelle de PIB de l'UE causée par la discrimination raciale ou ethnique pourrait atteindre jusqu'à 12,7 milliards d'EUR.

Aux fins de la croissance et de la stabilité, il est primordial de permettre aux travailleurs, entrepreneurs et dirigeants touchés par le racisme et la discrimination raciale d'exploiter leur potentiel. Pour garantir la pleine prospérité de nos économies et la parfaite cohésion de nos sociétés, nous devons prendre le défi persistant que représente le racisme à bras-le-corps. Pour parvenir à une véritable [Union de l'égalité](#), nous devons nous montrer ambitieux et agir sans relâche en faveur de l'égalité des droits et des chances pour tous et toutes. La présente stratégie repose sur l'objectif consistant à **lutter contre le racisme sous toutes ses formes, y compris le racisme anti-noir, l'antitsiganisme, l'antisémitisme, le racisme antisiasiatique et la haine antimusulmane**. Elle s'attaque au racisme dans sa globalité, au moyen d'actions spécifiques visant à lutter contre la discrimination.

Conformément à toutes les stratégies de l'Union de l'égalité, la présente stratégie de lutte contre le racisme repose sur une **approche politique intersectionnelle visant à remédier à la complexité des inégalités subies par les personnes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination⁷**. Elle est étroitement alignée sur les stratégies actuelles et futures de l'UE en matière d'égalité, ainsi que sur d'autres initiatives importantes de la Commission⁸.

La présente stratégie se fonde sur les résultats d'un vaste processus de consultation⁹ et comprend à la fois des mesures ciblées et des actions visant à intégrer la lutte contre le racisme dans toutes les politiques de l'UE. Elle encadre en particulier les travaux des

⁴ [Résolution du Parlement européen du 10 novembre 2022 sur la justice raciale, la non-discrimination et la lutte contre le racisme dans l'UE \(2022\)0389](#).

⁵ Voir, par exemple, les [conclusions du Conseil sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme](#), les [conclusions du Conseil européen du 18 décembre 2025](#), ainsi que les échanges dans le cadre du [Conseil «Justice et affaires intérieures» \(Justice\) - Consilium](#) et du [Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs»](#).

⁶ Traité sur le fonctionnement de l'Union, article 67, paragraphe 3: «[L']Union œuvre pour assurer un niveau élevé de sécurité par des mesures de prévention de la criminalité, du racisme et de la xénophobie [...]».

⁷ Il peut exister des chevauchements entre la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique et la discrimination liée à d'autres caractéristiques ou identités, telles que le sexe, le handicap, l'âge, la religion ou les convictions, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le milieu/statut socio-économique, ce qui défavorise encore davantage la personne concernée. Par ailleurs, la haine à l'égard des migrants va souvent de pair avec le racisme et le renforce.

⁸ Y compris en ce qui concerne les [Roms, la lutte contre l'antisémitisme et le soutien à la vie juive, l'égalité de genre, l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI, les droits des personnes handicapées, la lutte contre la haine antimusulmane, la lutte contre la haine, l'intégration et l'inclusion, les droits de l'enfant](#) ainsi que [les logements abordables, les emplois de qualité, la lutte contre la pauvreté et la société civile](#).

⁹ [Donnez votre avis: stratégie de lutte contre le racisme](#) - Appel à contributions et consultation publique. Les jeunes et les organisations de jeunesse de la société civile ont été consultés dans le cadre du processus d'évaluation d'impact du point de vue des jeunes de la Commission.

coordinateurs de la Commission chargés de la lutte contre le racisme, de la lutte contre l'antisémitisme et du soutien à la vie juive, de la lutte contre la haine antimusulmane, ainsi que les travaux de la Commission sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, sur la protection des droits fondamentaux et sur la lutte contre les infractions à caractère haineux. Elle s'aligne davantage sur les conclusions du panel de citoyens européens «[Lutte contre la haine dans la société](#)», qui a formulé des recommandations visant à lutter contre la haine sous toutes ses formes et à favoriser le respect mutuel.

CHAPITRE I – LUTTER CONTRE LE RACISME STRUCTUREL

Racisme structurel: l'appréhender pour le combattre efficacement

Selon la [Commission européenne contre le racisme et l'intolérance \(ECRI\) du Conseil de l'Europe](#), on entend par «racisme» la «croyance qu'un motif tel que la race¹⁰, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique justifie le mépris envers une personne ou un groupe de personnes ou l'idée de supériorité d'une personne ou d'un groupe de personnes». Les personnes touchées par le racisme ressentent souvent les effets d'un tel mépris dans le cadre de leurs recherches de logement et d'emploi, dans leur vie professionnelle ainsi que dans l'accès à l'éducation¹¹. Ce mépris peut se traduire en une discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique.

Le racisme que subit une personne tout au long de sa vie prend peu à peu de l'ampleur et finit par poser des obstacles. Cette forme persistante de racisme est souvent appelée «racisme structurel». Son incidence peut être plus néfaste que les cas isolés de discrimination raciale, car elle empêche l'accès à l'égalité des chances et peut se transmettre aux futures générations¹². Des études de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) décrivent les obstacles que rencontrent les personnes touchées par le racisme et la discrimination raciale et l'incidence que ceux-ci ont sur leur vie¹³. Par exemple, l'espérance de vie des femmes et des hommes roms/issus des Gens du voyage dans l'UE est, respectivement, inférieure de 7,4 et 8 ans à celle des femmes et des hommes issus du reste de la population. En outre, alors que la plupart des personnes d'ascendance africaine dans l'UE occupent un emploi rémunéré (71 %), près de la moitié d'entre elles (46 %) sont surqualifiées pour le poste occupé. En outre, dans l'UE, le risque de privation matérielle grave est trois fois plus élevé (19 %) chez les ménages musulmans que chez les ménages non-musulmans (6 %). Le racisme peut fortement contribuer à ces inégalités.

Les États membres abordent cette question dans le cadre des travaux qu'ils entreprennent au niveau national contre le racisme. Dans ce contexte, la **Commission propose d'aider les États membres à élaborer, au sein du groupe d'experts** sur la mise en œuvre nationale du plan d'action de l'UE contre le racisme¹⁴, **une définition opérationnelle du racisme structurel**.

Conformément à la [stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive](#), la Commission et tous les États membres sont déterminés à **lutter contre toutes les formes d'antisémitisme** et condamnent chacune d'entre elles avec la même vigueur. À cette fin, ils utilisent la définition de l'antisémitisme élaborée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)¹⁵.

¹⁰ Il est fait référence à la notion d'«origine raciale et ethnique» conformément à la terminologie juridique européenne et internationale. La Commission rappelle toutefois la conception commune selon laquelle le concept de «races» est purement fondé sur des constructions sociales et rejette la notion de «races» biologiques.

¹¹ [FRA 2023: Être noir dans l'Union européenne \(Being Black in the European Union\)](#).

¹² [OECD 2025: Monitoring and Assessing the Impact of National Action Plans Against Racism](#) (Suivi et évaluation de l'incidence des plans d'action nationaux contre le racisme)

¹³ [FRA 2025: Rights of Roma and Travellers in 13 European Countries](#) (Les droits des Roms et des Gens du voyage dans 13 pays européens), [FRA 2023: Being Black in the European Union](#) (Être noir dans l'Union européenne), [FRA 2024: Being Muslim in the European Union](#) (Être musulman dans l'Union européenne).

¹⁴ Ce groupe est composé d'experts des États membres et d'observateurs, à savoir l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Commission européenne contre le racisme du Conseil de l'Europe et la Norvège. Il s'agit d'un sous-groupe travaillant dans le cadre du [groupe à haut niveau sur la lutte contre les crimes de haine et les discours de haine](#) et du [groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité](#).

¹⁵ La définition de l'antisémitisme de l'IHRA peut être consultée à l'adresse suivante: <https://holocaustremembrance.com/resources/definition-operationnelle-de-antisemitisme>.

Conformément au [cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms](#), la Commission et les États membres sont déterminés à mettre en œuvre des politiques efficaces visant à atteindre les objectifs fixés en matière de **lutte contre l'antitsiganisme** et d'amélioration de l'inclusion et de la participation socio-économiques des Roms.

Pour **lutter contre la haine antimusulmane** dans l'UE, la Commission réalisera une étude complète sur les formes qu'elle peut revêtir et proposera des mesures pour s'y attaquer, ainsi que pour aider les États membres et les experts à élaborer une définition opérationnelle de la haine antimusulmane afin d'améliorer la compréhension commune et de sensibiliser le public.

Mémoire, éducation et sensibilisation

La mémoire contribue fortement à la lutte contre le racisme structurel, au renforcement des capacités des personnes victimes de racisme et à la sensibilisation du public à l'exclusion et aux stéréotypes. **Les institutions de l'UE encouragent le respect des journées commémoratives** liées au racisme et à l'histoire des groupes victimes de racisme et de discrimination raciale¹⁶. La Commission continuera de soutenir des projets visant à étudier la portée mondiale de l'héritage historique de l'Europe, y compris le colonialisme, et son incidence sur les sociétés, par exemple dans le cadre du programme CERV.

L'esclavage¹⁷, les génocides et l'Holocauste sont ancrés dans l'histoire européenne et ont profondément marqué les sociétés d'aujourd'hui, et les citoyens ont donc besoin d'éducation et de connaissances historiques pour comprendre l'origine du racisme. En s'appuyant sur les travaux menés dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le domaine de l'éducation, auxquels a participé l'UNESCO¹⁸, **la Commission lancera en 2026, conjointement avec l'agence onusienne, un projet commun visant à renforcer la lutte contre le racisme grâce à l'éducation** aligné sur les priorités du [cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation](#) et de la [stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse](#). Ce projet aura pour objectif de promouvoir l'éducation en matière de lutte contre le racisme au niveau national, en tirant parti de la dimension éducative des plans d'action nationaux contre le racisme et l'antisémitisme.

La représentation des personnes susceptibles d'être victimes de racisme est très largement déterminée par les médias. **La Commission organisera un cycle de séminaires consacrés à la lutte contre le racisme dans les médias, y compris les réseaux sociaux**, auxquels participeront des journalistes, des OSC et des représentants des groupes de personnes victimes de racisme. Elle lancera également une **campagne de communication, à l'échelle de l'UE, sur l'Union de l'égalité** afin d'associer le public à la promotion de l'inclusion et à la lutte contre la discrimination.

Renforcement des connaissances et politiques ayant fait leurs preuves

La recherche universitaire joue un rôle crucial dans la lutte contre le racisme en fournissant les éléments factuels nécessaires à l'élaboration politiques efficaces en la matière. Le [programme stratégique 2025- 2027](#) de l'[espace européen de la recherche](#) vise à renforcer

¹⁶ Par exemple, la [Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale](#), la [Journée européenne de commémoration de l'abolition de la traite des esclaves](#), la [Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste](#) et la [Journée européenne de commémoration de l'holocauste des Roms](#).

¹⁷ [Déclaration du sommet UE-CELAC 2023](#).

¹⁸ [Combattre l'antisémitisme par l'éducation](#).

l'inclusivité du système européen de recherche et d'innovation. La Commission **élaborera des lignes directrices sur la mise en œuvre d'une approche intersectionnelle dans l'élaboration des politiques de recherche et d'innovation** pour que la recherche tienne compte des besoins des personnes victimes de racisme. En outre, les alliances «universités européennes» s'emploient à élaborer des stratégies et des initiatives visant à favoriser la diversité et l'inclusion¹⁹.

Le Centre commun de recherche de la Commission réalisera une étude sur la façon dont les réseaux sociaux forgent le comportement des jeunes à l'égard de la diversité ethnique et lancera un exercice de prospective afin d'appréhender les éventuelles tendances futures, y compris la manière dont le racisme et la discrimination raciale pourraient continuer d'avoir une incidence sur l'UE et l'élaboration de contre-mesures efficaces.

Les programmes tels que [Horizon Europe](#) continueront de soutenir les projets en faveur de la cohésion sociale, de l'égalité et de l'inclusion, et en particulier les [actions Marie Skłodowska-Curie](#) qui continueront d'encourager la diversité et l'inclusion dans le monde de la recherche. Parallèlement, **la Commission invite les États membres et les établissements concernés à intégrer l'éducation et la recherche en matière de lutte contre le racisme dans les programmes d'enseignement supérieur**, en encourageant les futurs professionnels à adopter un état d'esprit inclusif et en les dotant des compétences nécessaires pour reconnaître et combattre le racisme et la discrimination dans leurs domaines respectifs.

L'amélioration de la collecte de données sur l'égalité

Il est essentiel de disposer de données fiables sur l'égalité pour lutter contre le racisme et inscrire pleinement ce combat dans les politiques européennes, nationales, régionales et locales. Le groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques relatives à l'égalité et à la non-discrimination élabore actuellement des lignes directrices à l'échelle de l'UE visant à améliorer la comparabilité des normes statistiques et des méthodes de collecte de données sur les groupes exposés au risque de discrimination. Dans ce contexte, la Commission invite **les États membres à faire en sorte que leurs instituts nationaux de statistique améliorent leur collecte de données harmonisées relatives à l'égalité et la coordination en la matière.**

Le [sous-groupe sur les données relatives à l'égalité](#) au sein du [groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité](#) aide les États membres à améliorer la collecte et l'utilisation des données relatives à l'égalité²⁰. **La Commission continuera de travailler avec les organes compétents de l'UE, tels que la FRA, la [Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail](#) et l'[Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes](#) pour fournir une assistance technique** concernant la collecte des données relatives à l'égalité, dont des données sur la discrimination intersectionnelle.

La Commission élaborera également une recommandation visant à améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées sur l'égalité, dans le respect des cadres juridiques nationaux et en tenant compte de toute charge administrative supplémentaire. Elle continuera de mettre au point des outils permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation d'une Union de l'égalité et dans la mise en œuvre de stratégies en matière d'égalité, y compris à l'aide de données sur la discrimination fondée sur la race et

¹⁹ [Report on the Outcomes and transformational potential of the European University Initiative \(Rapport sur les résultats et le potentiel de transformation de l'initiative «universités européennes»\)](#).

²⁰ Voir la [note d'orientation sur la collecte et l'utilisation de données relatives à l'égalité fondées sur la race ou l'origine ethnique](#).

l'origine ethnique. Afin de promouvoir davantage la collecte et l'utilisation de données relatives à l'égalité et dans le respect des cadres juridiques nationaux, elle organisera une table ronde européenne de haut niveau sur les données relatives à l'égalité, auxquelles participeront les principales parties prenantes.

La FRA réalisera une quatrième [enquête sur les immigrés et leurs descendants](#) aux fins d'en extraire des données complètes sur les personnes susceptibles d'être victimes de discrimination raciale, ainsi qu'une enquête sur la situation des Roms, à l'appui des travaux sur la présente stratégie et sur le [cadre stratégique de l'UE pour les Roms](#). Afin de stimuler la collecte de données, la **Commission publiera également un nouvel Eurobaromètre sur la discrimination en 2027.**

La Commission:

- mettra en œuvre un projet conjoint avec l'UNESCO pour renforcer l'éducation en matière de lutte contre le racisme;
- réalisera une étude complète des formes sous lesquelles se manifeste la haine antimusulmane;
- lancera une vaste campagne de communication sur l'Union de l'égalité, associant les citoyens de toute l'UE à la promotion de l'inclusion et à la lutte contre la discrimination;
- élaborera des lignes directrices sur la mise en œuvre d'une approche intersectionnelle dans l'élaboration des politiques de recherche et d'innovation pour que la recherche tienne compte des besoins des personnes victimes de racisme;
- élaborera une recommandation visant à améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées sur l'égalité, dans le respect des cadres juridiques nationaux;
- publiera un nouvel Eurobaromètre sur la discrimination en 2027.

Les États membres sont encouragés à:

- soutenir l'intégration de l'éducation et de la recherche contre le racisme dans l'enseignement supérieur;
- améliorer la collecte, par les instituts nationaux de statistique, de données harmonisées relatives à l'égalité.

CHAPITRE II — FAIRE RESPECTER LA LÉGISLATION ANTI-DISCRIMINATION ET RENFORCER LA PROTECTION CONTRE LA HAINE RACIALE

- *Plus de la moitié des citoyens de l'UE déclarent que les discriminations fondées sur l'appartenance à la communauté rom (65 %), la couleur de peau (61 %) et l'origine ethnique (60 %)²¹ sont monnaie courante.*
- *Parmi les Juifs interrogés, 96 % ont déclaré avoir été victimes d'antisémitisme au cours de l'année écoulée et 80 % estiment que ce phénomène s'est aggravé ces dernières années²².*

²¹ [Eurobaromètre 2023: Discrimination in the European Union](#) (Les discriminations dans l'Union européenne)

²² [FRA 2024: Jewish People's Experience and Perceptions of Antisemitism](#) (Expériences et perceptions des Juifs en matière d'antisémitisme).

- *Près de la moitié des personnes d'ascendance africaine vivant dans l'UE sont victimes de racisme au quotidien*²³.

Du racisme peut découler une discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique. La protection contre la discrimination raciale ou ethnique est consacrée par la [charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#) et par la **législation anti-discrimination de l'UE**. La «discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique», qui se produit lorsque des personnes, pour des raisons de race ou d'origine ethnique, sont traitées de manière moins favorable que d'autres personnes ou font face à un désavantage particulier par rapport à d'autres personnes, est interdite par la [directive relative à l'égalité raciale](#). Les [directives relatives aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement](#) ont été adoptées afin de mieux faire respecter les règles en matière de lutte contre la discrimination.

La [décision-cadre sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal](#) est un acte législatif essentiel en ce qui concerne les infractions. Certaines manifestations graves de racisme et de xénophobie²⁴ doivent constituer une infraction dans tous les États membres de l'UE et être passibles de sanctions effectives, proportionnées et dissuasives.

Tous les habitants de l'UE devraient pouvoir jouir de leurs droits pleinement et sur un pied d'égalité. Toutefois, certains cas de discrimination, de harcèlement et de violence à caractère raciste ne sont souvent pas signalés²⁵. Pour y remédier, il y a lieu de renforcer **l'application de la législation pertinente de l'UE et des cadres juridiques nationaux**. Il convient également de veiller à la protection contre la haine raciste, y compris en ligne, au moyen d'actions coordonnées menées par le pouvoir judiciaire, la police et les procureurs.

Renforcer l'application de la législation de l'UE en matière de lutte contre la discrimination

L'une des priorités de la Commission est de veiller à l'application efficace du cadre juridique solide de l'UE en matière de lutte contre la discrimination afin de faire de l'égalité une réalité dans tous les États membres.

Les données disponibles montrent que des sanctions efficaces contre la discrimination²⁶ sont des mécanismes essentiels pour lutter contre les obstacles à l'emploi, à la protection sociale, à l'éducation et à la fourniture de biens et de services, y compris en matière de logement. Dans cet esprit, le **rapport que la Commission élaborera cette année au sujet de la directive relative à l'égalité raciale analysera son application dans les États membres** et servira de base pour étudier la façon de **renforcer leurs régimes nationaux de sanctions**.

Étant donné que l'intelligence artificielle (IA) oriente de plus en plus les décisions et les orientations politiques, il est essentiel de tirer parti de son potentiel et d'atténuer la reproduction des préjugés raciaux. Le rapport de la Commission sur l'application de la directive relative à l'égalité raciale **analysera l'application des lois anti-discrimination aux cas de discrimination algorithmique**.

²³ [FRA 2023: Être noir dans l'Union européenne \(Being Black in the European Union\)](#).

²⁴ Par exemple l'incitation publique à la violence ou à la haine à l'encontre d'un groupe de personnes ou d'un membre d'un tel groupe en raison de la race, la couleur, l'ascendance, la religion ou les convictions, l'origine nationale ou ethnique.

²⁵ Rapports de la FRA: [Addressing Racism in Policing \(Lutter contre le racisme dans les activités de police\)](#); [Being Muslim in the EU \(Être musulman dans l'UE\)](#); [Jewish People's Experience and Perceptions of Antisemitism \(Expériences et perceptions des Juifs en matière d'antisémitisme\)](#).

²⁶ [Study on sanctions for discrimination on racial/ethnic/religious grounds \(Étude sur les sanctions en cas de discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou la religion\)](#).

Le [règlement sur l'IA](#) interdit certaines pratiques d'IA particulièrement néfastes qui sont incompatibles avec les valeurs de l'UE (par exemple, les systèmes d'IA manipulateurs qui appellent à la haine ou à la violence visant des groupes protégés ou les systèmes d'IA qui déduisent l'origine raciale sur la base des données biométriques). La Commission fournira des lignes directrices et d'autres outils de soutien visant à assurer la mise en œuvre efficace du règlement sur l'IA en ce qui concerne les interdictions et les exigences applicables aux systèmes d'IA à haut risque. Elle continuera de faciliter les échanges au sujet de l'incidence de l'IA sur les personnes susceptibles d'être victimes de discrimination raciale et d'aider les États membres à faire appliquer et à mettre en œuvre le droit de l'Union afin de prévenir les décisions potentiellement discriminatoires facilitées par l'IA et d'y remédier.

Les [directives relatives aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement](#) établissent des normes claires et contraignantes visant à garantir l'indépendance et l'efficacité de ces organismes. La Commission adoptera des actes d'exécution afin d'établir des indicateurs concernant le fonctionnement des organismes et contrôlera la transposition effective des deux directives en droit national d'ici juin 2026.

La [directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) reconnaît que les victimes de discrimination intersectionnelle, y compris les femmes issues d'une minorité raciale ou ethnique, peuvent être davantage exposées au risque de subir des violences fondées sur le genre. La Commission, tout en accompagnant les États membres dans leur processus de transposition, **accordera une attention particulière aux problèmes que rencontrent les victimes de discrimination intersectionnelle fondée sur l'origine raciale ou ethnique.**

Protéger les personnes contre les crimes de haine et les discours de haine

Le programme de lutte contre le racisme de l'UE accorde une place centrale à la protection des personnes contre les crimes de haine et les discours de haine. La Commission a engagé des procédures d'infraction pour assurer la transposition complète et correcte de la [décision-cadre sur la lutte contre le racisme et la xénophobie](#)²⁷. Elle continuera de contrôler la transposition et de soutenir l'échange de bonnes pratiques au sein du [groupe à haut niveau sur la lutte contre les crimes de haine et les discours de haine](#). Elle encourage en outre les États membres à améliorer la collecte de données sur les crimes haineux et à étendre la formation des autorités judiciaires et de la police pour y inclure les infractions haineuses, y compris les préjugés raciaux.

Afin de renforcer le cadre pénal de l'UE contre les infractions à caractère haineux, la Commission a présenté une proposition de [décision du Conseil concernant l'ajout des discours de haine et des crimes de haine à la liste des «infractions de l'UE»](#). Cette décision permettrait à la Commission, dans un deuxième temps, de renforcer le cadre juridique relatif à la lutte contre les discours et crimes de haine. Aucun progrès n'ayant été accompli en la matière, **la Commission envisage d'élaborer une initiative législative fondée sur les domaines de criminalité existants couverts par l'[article 83, paragraphe 1, du TFUE](#) afin d'harmoniser les définitions des infractions à caractère haineux commises en ligne.** Cela donnerait suite à une recommandation du [panel de citoyens «Lutte contre la haine dans la société»](#).

²⁷ [Procédures d'infraction dans l'UE](#).

La Commission aide également les États membres à mieux réagir aux crimes et discours de haine, en soutenant leurs autorités de protection des espaces publics, y compris les lieux de culte, conformément à la [stratégie de sécurité intérieure «ProtectEU»](#).

Les victimes de crimes de haine racistes peinent à faire confiance aux autorités, et il convient dès lors que celles-ci prennent des mesures visant à soutenir ces victimes et à leur donner les moyens d’agir afin de lutter contre le sous-signalement et de veiller à l’accès à des voies de recours. Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à **un accord politique sur la proposition de révision de la directive sur les droits des victimes**²⁸. Cela renforcera encore les droits des victimes, y compris ceux des victimes de crimes de haine à caractère raciste, en facilitant le signalement des infractions, en améliorant l’évaluation des besoins des victimes et en améliorant le soutien psychologique et la protection physique. En outre, la Commission adoptera la [stratégie révisée de l’UE sur les droits des victimes](#).

Le risque d’être victime d’actes de haine en ligne est également souvent une réalité pour les minorités raciales ou ethniques. Le [règlement sur les services numériques](#) impose à ces derniers de lutter contre les contenus illicites et de protéger les droits fondamentaux au moyen de mécanismes de notification et d’action solides, ainsi que d’obligations approfondies en matière d’évaluation et d’atténuation des risques. La Commission poursuivra la mise en œuvre du règlement sur les services numériques et continuera d’en assurer le suivi et, en collaboration avec le comité européen des services numériques et les parties prenantes concernées, **continuera de suivre et de soutenir régulièrement la mise en œuvre du [code de conduite volontaire pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne](#)**.

Les [lignes directrices actualisées pour les enseignants et les éducateurs en matière de lutte contre la désinformation et de promotion de l’habileté numérique par l’éducation et la formation](#), qui font partie intégrante du [plan d’action en matière d’éducation numérique](#), expliqueront de manière pratique **comment favoriser au mieux la tolérance et l’inclusion en ligne**. La Commission continuera également de favoriser la résilience de la société en menant des actions de soutien à l’éducation aux médias et en collaborant avec les signataires du [code de bonnes pratiques contre la désinformation](#) afin d’améliorer l’application de celui-ci et de réduire la propagation de la désinformation virale, y compris celle revêtant un caractère raciste ou diffusant de la haine en ligne.

Parallèlement, la Commission s’attaque aux discours de haine dans le sport en collaborant étroitement avec le Conseil de l’Europe et en aidant les États membres au moyen de la méthode ouverte de coordination en cours en la matière dans le cadre du [plan de travail de l’UE en faveur du sport](#).

Lutter contre les préjugés raciaux dans l’administration publique

L’efficacité de l’administration publique est le fondement de la bonne gouvernance, de la confiance du public et de la cohésion sociale. La lutte contre les préjugés raciaux dans les administrations publiques et les systèmes judiciaires est une composante essentielle du combat contre le racisme. La coopération entre les pouvoirs publics et les populations locales favorise l’instauration d’un climat de confiance et crée un sentiment de responsabilité

²⁸ [Droits des victimes dans l’UE - Commission européenne](#) - [La Commission se félicite de l’accord sur le renforcement des règles de l’UE garantissant les droits des victimes](#).

commune²⁹. **La Commission encourage les États membres à proposer des programmes de formation complets pour aider leurs fonctionnaires à reconnaître et à combattre les préjugés raciaux**, tout en promouvant une plus grande sensibilisation et sensibilité culturelles. À cette fin, elle continuera d'apporter un soutien aux autorités nationales, y compris dans le cadre du programme CERV.

Une application responsable de la loi qui garantisse une protection égale et un traitement équitable pour toutes et tous est un pilier essentiel de la démocratie et de l'état de droit. Les conclusions du rapport de la FRA intitulé [«Addressing racism in policing» \(Lutter contre le racisme dans les activités de police\)](#) indiquent que le racisme se manifeste notamment par des pratiques de profilage discriminatoires, une communication raciste inappropriée et un recours excessif à la force³⁰. D'après les parties prenantes consultées dans le cadre de la présente stratégie, il y a lieu de dispenser des programmes de formation complets à l'intention des services répressifs et de veiller à ce que ces derniers fassent preuve d'une transparence et d'une responsabilité accrues³¹. La Commission fournira des orientations supplémentaires aux États membres **sous la forme d'un recueil de bonnes pratiques visant à prévenir les pratiques de profilage discriminatoires**.

²⁹ Voir par exemple: [Réseau européen de prévention de la criminalité: la fonction de police orientée vers la communauté dans l'Union européenne \(Community-Oriented Policing in the European Union\)](#).

³⁰ FRA – [Addressing racism in policing \(Lutter contre le racisme dans les activités de police\)](#).

³¹ [Consultation publique ouverte](#): stratégie de lutte contre le racisme.

La Commission:

- soutiendra la mise en œuvre de la directive relative à l'égalité raciale, notamment en publiant un rapport mettant l'accent sur son exécution et son application dans les cas de discrimination algorithmique;
- soutiendra la mise en œuvre du règlement sur l'IA afin de lutter contre les risques de préjugés raciaux et de discrimination;
- envisagera d'élaborer une initiative législative visant à harmoniser les définitions des infractions à caractère haineux commises en ligne;
- accompagnera la transposition et la mise en œuvre de la directive révisée sur les droits des victimes en renforçant ces droits, y compris ceux des victimes de crimes de haine à caractère raciste;
- élaborera un recueil de bonnes pratiques visant à prévenir les pratiques de profilage discriminatoires.

Les États membres sont encouragés à:

- faire appliquer de manière plus rigoureuse la législation de l'UE sur les infractions à caractère haineux et la non-discrimination, notamment en renforçant les régimes de sanctions;
- intensifier les efforts qu'ils déploient pour lutter contre les infractions à caractère haineux commises en ligne, y compris celles à caractère raciste;
- mettre en place des programmes de formation complets visant à aider les fonctionnaires à reconnaître et à combattre les préjugés raciaux;
- veiller à ce que leurs pratiques policières soient équitables et objectives, et à ce que des mesures disciplinaires soient mises en place en cas de non-respect.

CHAPITRE III – RENFORCER L'ÉGALITÉ ET LA COHÉSION SOCIALES

- *Plus de trois Européens sur dix ont mentionné la couleur de peau (39 %) ou l'origine ethnique (34 %) comme principal facteur de désavantage pour les candidats à un emploi³².*
- *Un enfant rom ou issu des Gens du voyage sur deux (46 %) est scolarisé dans une école où la totalité ou la plupart des élèves sont roms ou issus des Gens du voyage³³.*
- *40 % des musulmans dans l'UE vivent dans des logements surpeuplés, ce qui représente plus du double du taux correspondant pour la population générale de l'UE (17 %)³⁴.*

Les personnes victimes de racisme peuvent faire l'objet de discriminations dans des domaines fondamentaux de la vie tels que l'éducation, l'emploi, le logement, les soins de santé et la protection sociale. Cet effet cumulatif du racisme a un impact négatif sur l'accès des personnes concernées à l'égalité des chances tout au long de leur vie³⁵. Cela va à l'encontre des valeurs de l'UE consacrées dans les traités et dans le [socle européen des droits sociaux](#), qui

³² [Eurobaromètre 2023: Discrimination in the European Union](#) (Les discriminations dans l'Union européenne)

³³ [FRA 2025 - Rights of Roma and Travellers in 13 European Countries](#) (Les droits des Roms et des Gens du voyage dans 13 pays européens)

³⁴ [FRA – Being Muslim in the EU](#) (Être musulman dans l'UE)

³⁵ [OECD 2025: Monitoring and Assessing the Impact of National Action Plans Against Racism](#) (Suivi et évaluation de l'incidence des plans d'action nationaux contre le racisme)

promeut une société inclusive et une économie sociale de marché compétitive qui garantit des emplois, des conditions de travail équitables et une protection sociale pour tous.

L'éducation et la culture inclusives en tant que catalyseur de l'égalité et de la compétitivité sociales

L'[union des compétences](#) a pour objectif de soutenir les systèmes d'éducation et de formation afin de garantir l'égalité des chances pour tous, quelle que soit leur origine. Investir dans une population et une main-d'œuvre bien formées revient à investir dans la compétitivité, la croissance économique et inclusive ainsi que la cohésion sociale et territoriale de l'UE.

L'éducation joue un rôle essentiel dans la promotion de la mobilité sociale et peut être un puissant facteur d'égalisation des chances. Il s'agit en premier lieu d'acquérir les compétences de base: lecture et écriture, mathématiques, sciences, compétences numériques et éducation à la citoyenneté. L'introduction de l'éducation à la citoyenneté dès le plus jeune âge est essentielle pour favoriser l'ouverture d'esprit des jeunes apprenants et, partant, valoriser la diversité et renforcer le respect mutuel, conformément aux valeurs européennes fondamentales. L'art, la culture et le sport sont également importants pour mobiliser la société contre le racisme et promouvoir le respect, l'inclusion et l'égalité.

Les étudiants issus d'une minorité raciale ou ethnique peuvent être confrontés à la ségrégation et à des obstacles dans l'accès à une éducation de qualité, ce qui a une incidence négative sur leur réussite scolaire et leur transition vers le marché du travail³⁶. C'est pourquoi l'équité et l'inclusion sont au cœur du [cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation](#), afin de promouvoir des environnements éducatifs inclusifs qui tirent parti de la diversité pour exploiter les talents de l'Europe et renforcer les marchés du travail. Le **programme européen pour les enseignants et les formateurs** portera sur la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants en matière de diversité et d'inclusion, ainsi que sur la promotion de la diversité dans la profession d'enseignant elle-même.

La Commission continuera de soutenir les réformes des États membres en matière d'éducation inclusive et de promouvoir l'équité et l'inclusion. Des programmes tels que [Erasmus+](#), le [Fonds social européen plus \(FSE+\)](#) et [Horizon Europe](#) soutiennent ces efforts en promouvant l'égalité d'accès à une éducation de qualité et inclusive, en **finançant la formation des enseignants, la coopération entre écoles, des projets de mobilité à des fins d'éducation et de formation, ainsi que la recherche axée sur l'éducation inclusive**.

Lutter contre le racisme au moyen de politiques inclusives en matière d'emploi, de logement et de santé

Dans le domaine de l'emploi, le racisme et la discrimination raciale font obstacle à l'égalité. Les demandeurs dont le nom a une consonance étrangère se heurtent souvent à des résistances pour accéder au marché du travail³⁷, ce qui accroît leur insécurité économique. Le [plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion](#) vise à soutenir l'intégration durable sur le marché du travail des migrants et des citoyens de l'Union issus de l'immigration, en encourageant **les États membres à sensibiliser au problème de la discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail, et à renforcer les mesures de lutte contre la**

³⁶ New issue paper: Tackling prejudice and discrimination in and through education and training | European Education Area (Nouveau document de réflexion: lutter contre les préjugés et la discrimination dans et par l'éducation et la formation | espace européen de l'éducation)

³⁷ Susanne Veit, et.al. In your face: a comparative field experiment on racial discrimination in Europe, Socio-Economic Review (expérience comparative de terrain sur la discrimination raciale en Europe)

discrimination. Une intégration accrue sur le marché du travail constitue également un levier d'action important pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et aux besoins en compétences afin de stimuler la compétitivité de l'UE.

La Commission est déterminée à promouvoir la diversité dans l'emploi et à favoriser des lieux de travail plus inclusifs, et **continuera de travailler en étroite collaboration avec la plateforme européenne des chartes de la diversité** afin de partager les bonnes pratiques en matière d'initiatives en faveur de la diversité et de l'inclusion, y compris en ce qui concerne la diversité ethnique. **La plateforme facilitera également le dialogue et fournira des orientations, par exemple, sur les pratiques d'embauche inclusives.**

L'accès à un logement abordable et décent est essentiel au bien-être individuel et familial et à la cohésion sociale. Les personnes issues d'une minorité raciale ou ethnique sont souvent victimes de discrimination et confrontées à des obstacles sur le marché du logement, notamment une inégalité de traitement pour les locataires ou les acheteurs, et des entraves à l'accès aux prêts. Elles sont touchées de manière disproportionnée par la surpopulation, de mauvaises conditions de vie, le sans-abrisme et la ségrégation³⁸. Ces difficultés peuvent être plus prononcées dans les zones rurales et isolées, où les possibilités de logement sont restreintes³⁹ et les services publics limités.

Afin de mieux comprendre la manière dont la discrimination entrave l'accès à un logement abordable, **la Commission publiera une étude sur la discrimination dans le domaine du logement**, y compris une analyse des pratiques nationales et locales existantes. En tant que résultat du [plan européen pour des logements abordables](#) et dans le contexte de la prochaine stratégie de lutte contre la pauvreté, la Commission présentera une proposition de **recommandation du Conseil sur la lutte contre l'exclusion en matière de logement** afin de soutenir les personnes vulnérables en situation de logement précaire, de prévenir le sans-abrisme et d'y remédier.

Le [programme urbain pour l'UE](#), une initiative intergouvernementale réunissant des acteurs de tous les niveaux de gouvernance, et le [programme de l'UE pour les villes](#) visent à promouvoir des quartiers inclusifs et diversifiés et à réduire les disparités sociales et territoriales. En outre, le financement provenant du [Fonds européen de développement régional](#) et du FSE+ peut jouer un rôle central dans l'amélioration de l'accès à des logements de qualité et à des services de base pour les groupes exposés au risque de discrimination et dans l'élaboration de mesures de déségrégation⁴⁰.

Les disparités en matière de soins de santé constituent un autre problème majeur dans la lutte contre le racisme. Les personnes touchées par le racisme présentent souvent un mauvais état de santé et n'ont pas accès à des soins de qualité. Il convient d'accorder une attention particulière à la dimension de genre, étant donné que les femmes migrantes présentent de moins bons résultats en matière de diabète, de santé mentale et de santé sexuelle et génésique,

³⁸ [OECD 2025: Monitoring and Assessing the Impact of National Action Plans Against Racism](#) (Suivi et évaluation de l'incidence des plans d'action nationaux contre le racisme)

³⁹ [Highlights Report | Good Practice Webinar: 'Rural Housing' | Rural Pact Community Platform](#) (webinaire sur les bonnes pratiques dans le domaine du logement en zones rurales)

⁴⁰ Toolkit «Social [housing](#) and beyond» (Boîte à outils «Logement social et au-delà»).

et signalent qu'elles sont davantage victimes de discrimination de la part des professionnels de santé que les hommes migrants⁴¹.

La Commission encourage les États membres à lutter contre la discrimination raciale dans le domaine de la santé⁴² et à élaborer des politiques de santé équitables, en dialoguant avec les communautés pour concevoir conjointement des services de soins de santé. Un [train de mesures de soutien de l'UE pour lutter contre la stigmatisation](#) a été présenté en 2024 et, dans le cadre du [programme «L'UE pour la santé»](#), **la Commission continuera de soutenir les États membres dans la mise en œuvre des politiques de santé destinées à lutter contre les préjugés raciaux**, y compris en améliorant la collecte de données sur l'égalité, dans le respect des cadres juridiques nationaux.

Intégrer la lutte contre le racisme dans la protection sociale et récompenser les actions locales

Les systèmes de protection sociale doivent apporter un soutien effectif à tous les individus. Ce soutien est également important dans les domaines où les personnes issues d'une minorité raciale ou ethnique peuvent être confrontées à des obstacles supplémentaires pour accéder aux services sociaux et aux possibilités d'aide sociale en raison de l'éloignement, du manque d'infrastructures ou du nombre réduit de prestataires de services⁴³.

Afin de promouvoir une **approche inclusive de la protection sociale**, la Commission encourage les États membres à tenir compte de la situation des minorités raciales ou ethniques lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'exclusion sociale. De plus, la première [stratégie européenne de lutte contre la pauvreté](#) visera à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de l'exclusion et à renforcer les services d'aide, indépendamment de la situation géographique.

En outre, la Commission encourage les États membres à mettre en œuvre la [recommandation du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance](#), en tenant compte, dans tous les cas pertinents, des désavantages spécifiques subis par les enfants issus de l'immigration ou d'une minorité ethnique, et à mettre en œuvre la [recommandation du Conseil relative à un revenu minimum adéquat](#).

La Commission continuera de promouvoir les initiatives en faveur de la diversité et de l'inclusion, telles que le [prix des capitales européennes de l'inclusion et de la diversité](#), qui donne de la visibilité aux bonnes pratiques des autorités locales en faveur d'environnements diversifiés et inclusifs. Afin d'inciter davantage les villes de l'Union à lutter contre le racisme, **la Commission désignera une catégorie dans le domaine des politiques de lutte contre le racisme**. Cette initiative complètera le [mois européen de la diversité](#), célébré chaque année en mai pour sensibiliser aux avantages d'environnements et de lieux de travail inclusifs, en encourageant tous les types d'organisations à prendre des mesures concrètes pour favoriser la diversité.

La Commission:

⁴¹ Gender equality and health in the EU (Égalité de genre et santé dans l'UE): <https://www.saage-network.eu/sites/default/files/media/publication/DS0320880ENN-en.pdf>

⁴² WHO: [Tackling structural racism and ethnicity based discrimination in health](#) (Lutter contre le racisme structurel et la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique dans le domaine de la santé)

⁴³ [Communication de la Commission européenne — Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE](#)

- présentera un programme européen pour les enseignants et les formateurs, soutiendra la coopération entre écoles et les projets de mobilité à des fins d'éducation et de formation, ainsi que la recherche axée sur l'éducation inclusive;
- soutiendra les mesures des États membres en faveur de l'emploi, de l'éducation, de la culture et du sport inclusifs;
- réalisera une étude sur la situation en matière de logement des groupes exposés au risque de discrimination et présentera une recommandation du Conseil sur la lutte contre l'exclusion en matière de logement;
- aidera les États membres à mettre en œuvre des politiques de santé qui éliminent les préjugés raciaux, notamment en améliorant la collecte de données sur l'égalité en matière de santé, dans le respect des cadres juridiques nationaux.

Les États membres sont encouragés à:

- présenter des initiatives stratégiques qui améliorent l'accès des personnes marginalisées à l'éducation et à la formation ainsi qu'aux possibilités d'emploi;
- considérer le racisme comme un déterminant général de l'état de santé global d'une personne et façonner des politiques en matière de soins de santé en conséquence;
- tenir compte de la situation des minorités raciales ou ethniques lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques visant à lutter contre l'exclusion sociale.

CHAPITRE IV — FAVORISER DES PARTENARIATS CLÉS

Pour parvenir à une Union européenne véritablement inclusive et équitable, il est nécessaire d'adopter une approche englobant l'ensemble de la société et d'associer et de mobiliser activement toutes les parties prenantes: les États membres, les institutions et agences de l'UE, les OSC, les partenaires internationaux, les collectivités régionales et locales, le secteur privé et les communautés touchées par le racisme. La Commission consolidera sa coopération avec les parties prenantes et veillera à ce que divers points de vue soient pris en compte dans le processus d'élaboration des politiques.

Coordonner la lutte contre le racisme au niveau de l'UE

Le [coordinateur «antiracisme» de la Commission européenne](#) continuera de jouer un rôle central dans les actions menées pour lutter contre toutes les formes de racisme, en facilitant les dialogues structurés avec les communautés victimes de racisme, renforçant ainsi la légitimité démocratique et préservant les droits fondamentaux. Il travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur de la lutte contre la haine antimusulmane, le coordinateur à la lutte contre l'antisémitisme et au soutien à la vie juive, le coordinateur pour les droits des victimes ainsi que le coordonnateur européen des activités relatives à la jeunesse.

Pour lutter efficacement contre le racisme, il est nécessaire que les OSC qui représentent les personnes les plus touchées participent de manière significative aux actions menées. La Commission renouvellera le [forum de la société civile contre le racisme](#) au moyen d'un appel à manifestation d'intérêt et élaborera un programme de travail annuel pour orienter ses activités. Ce sera l'occasion de diversifier la composition du forum, en y intégrant les perspectives et l'expertise de nouvelles organisations nationales et locales.

Au-delà du dialogue stratégique en cours en matière d'antiracisme avec les OSC, la Commission reconnaît le rôle crucial joué par ces dernières et la nécessité de renforcer l'espace civil, ainsi que le souligne la [stratégie de l'Union pour la société civile](#), dans un

contexte où les OSC qui luttent contre le racisme sont de plus en plus confrontées à des campagnes de désinformation et à des pressions régulières. Comme annoncé dans ce document, **la Commission mettra en place une plateforme plus large de la société civile, qui fournira un cadre régulier et structuré pour le dialogue sur la protection et la promotion des valeurs de l'UE**. Cela renforcera la résilience des OSC, notamment de celles qui ont pour but de lutter contre le racisme.

Afin de faire en sorte que toutes les politiques de l'UE contribuent à la lutte contre le racisme, la Commission continuera également de tenir compte du racisme dans le cadre de ses travaux sur l'intégration de l'égalité. Ces efforts sont menés par la commissaire à l'égalité et sont soutenus par les points de contact «égalité» au sein des cabinets et une **task force pour l'égalité**, qui réunit les coordinateurs pour l'égalité de toutes les directions générales.

Promouvoir la lutte contre le racisme au niveau mondial

Les politiques de l'UE en matière de lutte contre le racisme sont profondément ancrées dans le cadre international des droits de l'homme. L'Union continuera de plaider en faveur de la ratification universelle de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD), à laquelle tous les États membres de l'UE sont parties, et soutiendra la déclaration et le programme d'action de Durban (DDPA), le cadre mondial des Nations unies pour lutter contre le racisme. Ces engagements sont renforcés par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, qui fournit des recommandations stratégiques importantes et des rapports par pays. L'Union continue de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial en soutenant des initiatives internationales⁴⁴ à l'aide de tous les outils dont elle dispose dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune.

Il est envisagé de mettre en place une table ronde internationale en vue d'approfondir la coopération avec les organes compétents des Nations unies, du Conseil de l'Europe et d'autres organes multilatéraux. Cela devrait inclure des discussions régulières sur la mise en œuvre des recommandations de l'ICERD et de l'ECRI et une collaboration plus étroite avec la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme.

L'Union continuera d'utiliser ses outils diplomatiques et en matière de droits de l'homme aux niveaux bilatéral et multilatéral pour promouvoir ses politiques de lutte contre le racisme et contre la discrimination, y compris avec ses partenaires stratégiques dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme, des réunions ministérielles et des sommets. Grâce au pacte pour la Méditerranée, l'Union renforcera la coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture et du sport avec les pays partenaires, ce qui favorisera la compréhension mutuelle et l'inclusion. Au niveau bilatéral, l'UE poursuivra la mise en œuvre de ses orientations relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure et de ses autres orientations dans le domaine des droits de l'homme.

Une collaboration étroite avec les représentations de la Commission dans les États membres et les délégations de l'UE dans les pays tiers visera également à faire progresser la lutte contre le racisme à l'échelle mondiale.

L'Union reste déterminée à soutenir, à l'échelle mondiale, les défenseurs des droits de l'homme et les OSC œuvrant dans ce domaine, notamment dans le cadre du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, en particulier ceux qui défendent

⁴⁴ Telles que la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, proclamée par les Nations unies, et l'Alliance mondiale de l'UNESCO contre le racisme et les discriminations.

les droits des peuples autochtones, des minorités et des groupes marginalisés victimes de discrimination raciale ou ethnique. En outre, l'Union continuera de participer à l'analyse des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger qui diffusent des messages racistes et haineux, ainsi qu'à la lutte contre celles-ci.

Dans le cadre de ses missions d'observation électorale, l'UE continuera de surveiller dans quelle mesure les minorités raciales ou ethniques, telles que les populations minoritaires nationales et les peuples autochtones, jouissent du droit et de la possibilité de participer aux affaires publiques et aux élections sur un pied d'égalité avec la population majoritaire⁴⁵.

En ce qui concerne les pays candidats et les candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, l'Union continuera de promouvoir leur alignement progressif sur la législation de l'UE en matière de prévention du racisme et de la discrimination raciale et de lutte contre ces phénomènes. Dans le cadre du [paquet «élargissement» annuel de la Commission](#), la situation dans le domaine des droits de l'homme ainsi que la mise en œuvre du principe de non-discrimination et des mesures de lutte contre le racisme, la xénophobie, les crimes de haine et les discours de haine continueront de faire l'objet d'un suivi.

Le coordinateur de la lutte contre la haine antimusulmane constituera un groupe de coordination réunissant les États membres, les institutions de l'UE, des organisations internationales, des pays partenaires et des OSC⁴⁶ afin d'examiner la meilleure manière de lutter contre la haine envers les musulmans.

Lutter contre le racisme au niveau national

Les efforts de lutte contre le racisme doivent être menés avant tout aux niveaux national, régional et local. La Commission soutiendra les États membres au moyen d'**ateliers d'apprentissage mutuel conçus pour coordonner les politiques nationales avec la présente stratégie**. La Commission **actualisera et renforcera le mandat du groupe sur la mise en œuvre nationale du plan d'action de l'UE contre le racisme**⁴⁷, en encourageant tous les États membres à s'y engager activement et en invitant les pays candidats à l'adhésion à l'UE à y participer. Grâce à ce groupe d'experts, la Commission facilitera les échanges de bonnes pratiques et organisera des discussions entre experts⁴⁸.

La Commission encourage tous les États membres à élaborer un plan d'action national contre le racisme, et les aidera à l'élaborer et à le mettre en œuvre par l'intermédiaire du programme CERV. **La Commission encourage également l'élaboration de plans d'action locaux contre le racisme dans les régions, les villes, les établissements scolaires et les centres communautaires**⁴⁹. Certains États membres ont désigné un coordinateur national chargé de la lutte contre le racisme et des coordinateurs chargés respectivement de la lutte contre la haine antimusulmane et de la lutte contre l'antisémitisme afin de renforcer encore leur engagement et leur responsabilité au niveau national. La Commission encourage tous les États membres à suivre une telle approche.

Soutenir les initiatives en matière de lutte contre le racisme et la discrimination

⁴⁵ Rapports 2023-2025 des missions d'observation électorale [Missions d'observation électorale de l'UE | SEAE](#)

⁴⁶ [Communiqué de presse — Réunion de coordination sur la lutte contre la haine envers les musulmans | Commission européenne](#)

⁴⁷ Sous-groupe du [groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité](#) et du [groupe de haut niveau sur la lutte contre les crimes de haine et les discours de haine](#).

⁴⁸ Tels que les [principes directeurs communs relatifs aux plans d'action nationaux contre le racisme et la discrimination raciale](#).

⁴⁹ [Principes directeurs communs pour l'élaboration des plans d'action nationaux contre le racisme](#)

La Commission est déterminée à soutenir les OSC, l'activisme et le militantisme de terrain contre le racisme, d'autant plus que leur financement ne cesse d'être réduit⁵⁰. Pour ce faire, elle s'appuie principalement sur le [programme CERV](#). L'égalité et la non-discrimination font également l'objet de la proposition de la Commission relative au prochain [cadre financier pluriannuel](#) 2028-2034. Dans le cadre du nouveau programme «AgoraEU», la Commission a proposé un budget de 3,6 milliards d'EUR pour le volet «Démocratie, citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV +), ce qui a plus que doublé le budget du programme CERV.

La Commission vérifie que les bénéficiaires de financements de l'UE respectent les valeurs de l'UE dans la mise en œuvre des projets financés par le budget de l'Union, conformément au règlement financier. La Commission procède à des contrôles rigoureux avant d'octroyer des subventions. Ces règles sont mises en œuvre au moyen du [système de détection rapide et d'exclusion \(EDES\)](#). La Commission continuera d'étudier comment exploiter au mieux la boîte à outils, notamment lors de la sélection des bénéficiaires potentiels.

Lors de l'octroi d'un financement de l'UE, la Commission continuera de veiller à ce que les États membres remplissent les [conditions favorisantes horizontales](#) relatives à la mise en œuvre et à l'application effectives de la charte des droits fondamentaux, telles qu'elles sont régies par le [règlement portant dispositions communes](#). Les États membres doivent disposer de mécanismes efficaces pour veiller à ce que les droits fondamentaux consacrés par la charte soient respectés dans la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion.

Au titre du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034, la Commission propose que les [plans de partenariat national et régional](#) prévoient des garanties solides en ce qui concerne le respect de l'état de droit et l'application effective de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Il incombera aux États membres et à la Commission de prendre les mesures appropriées pour prévenir toute discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ces plans ainsi que lors de l'établissement de rapports les concernant.

La Commission:

- renouvellera le forum de la société civile contre le racisme et élaborera un programme de travail annuel pour orienter ses activités;
- organisera des ateliers avec les États membres afin de soutenir les efforts nationaux de lutte contre le racisme au niveau national/régional;
- actualisera et renforcera le mandat du groupe d'experts sur la mise en œuvre nationale du plan d'action de l'UE contre le racisme, et invitera les pays candidats à l'adhésion à l'UE à y participer;
- mettra en place une table ronde internationale en vue d'approfondir la coopération avec les organes compétents des Nations unies, du Conseil de l'Europe et d'autres organes multilatéraux;
- apportera un soutien au moyen des instruments de dépenses pertinents de l'UE afin de soutenir les projets et les organisations qui luttent contre le racisme et la discrimination raciale.

Les États membres sont encouragés à:

⁵⁰ [European Policy Centre 2025: Securing Europe's civic space](#) (Protéger l'espace civique de l'Europe); [FRA 2024: Summary of key findings from FRA's civic space consultation covering 2024](#) (Résumé des principales conclusions de la consultation de la FRA sur l'espace civique couvrant 2024); [Civil Society Europe 2025: Contribution to the 2025 Annual Rule of Law Report](#) (Contribution au rapport annuel 2025 sur l'état de droit).

- élaborer un plan d'action national contre le racisme et désigner un coordinateur national «antiracisme»;
- soutenir l'élaboration de plans d'action locaux contre le racisme dans les régions, les villes, les établissements scolaires et les centres communautaires.

CHAPITRE V — MONTRER L'EXEMPLE

Il est essentiel de promouvoir la diversité et l'inclusion pour garantir un lieu de travail équitable et efficace, ainsi que pour attirer les talents. Lorsque les membres du personnel se sentent représentés à tous les niveaux, y compris aux postes de direction, cela renforce leur sentiment d'appartenance et de confiance. La Commission reste déterminée à faire respecter une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de comportement discriminatoire.

Promouvoir la diversité dans le recrutement à la Commission européenne

La diversité ethnique, culturelle et linguistique de l'Europe devrait se refléter dans les institutions de l'UE. Dans sa [stratégie en matière de ressources humaines \(RH\)](#), la Commission s'est engagée à «montrer l'exemple en matière d'inclusion et de diversité»⁵¹ afin de mieux refléter la diversité de la société européenne. S'appuyant sur les résultats de l'[enquête sur la diversité, l'inclusion et le respect sur le lieu de travail](#), le [plan d'action en faveur de la diversité et de l'inclusion sur le lieu de travail \(2023-2024\)](#) a fourni le cadre permettant de tenir les engagements de la stratégie, avec des actions ciblées en faveur d'une approche de tolérance zéro à l'égard de tout type ou de toute forme de discrimination, notamment fondée sur l'origine raciale ou ethnique. En 2025, l'enquête a été répétée et ses conclusions soutiendront **un plan d'action actualisé visant à accroître la diversité au moyen d'actions de sensibilisation et de lignes directrices révisées en matière de recrutement**.

Des stratégies de recrutement ciblées visent à accroître la visibilité et l'accessibilité des carrières au sein des institutions de l'UE pour les groupes sous-représentés. L'[Office européen de sélection du personnel \(EPSO\)](#) a mis en œuvre des **stratégies de sensibilisation ciblées visant à attirer des candidats de toutes origines ethniques, par exemple dans le cadre de salons promouvant la diversité, ou de partenariats avec des organisations communautaires et de la société civile**. Des données sur la diversité ont été recueillies à l'aide d'enquêtes anonymes et volontaires menées auprès d'anciens candidats aux concours de l'EPSO afin de recenser tout problème susceptible de porter atteinte à la diversité de la réserve de candidats et d'y remédier.

En ce qui concerne le **programme de stages «Livre bleu»**, la Commission a appliqué une stratégie spécifique en matière de diversité et d'inclusion, au moyen de matériel promotionnel ciblé visant à accroître la diversité des candidats (par exemple, sur les médias sociaux). En outre, la Commission révisé actuellement la décision relative aux règles régissant ce programme de stages et envisage d'ouvrir les stages aux candidats diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels, ainsi que de mettre en œuvre certaines actions positives en faveur des groupes sous-représentés.

Afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, y compris en ce qui concerne ses propres ressources humaines, **la Commission continuera de recueillir des données concernant l'égalité sur le lieu de travail** sur une base volontaire, anonymisée et conforme aux droits.

Améliorer le renforcement des capacités

La Commission continue de proposer et d'encourager des programmes de formation, de mentorat et d'accompagnement pour l'ensemble de son personnel, y compris le personnel

⁵¹ [Diversité et inclusion — Commission européenne](#).

d'encadrement. La formation sur les préjugés inconscients et l'éthique est complétée par des modules sur les préjugés raciaux et les microagressions. Ces initiatives visent à améliorer la sensibilisation, à faire reculer les comportements discriminatoires et à renforcer la capacité de la Commission à lutter contre le racisme.

Dans le cadre de ses efforts, la Commission a actualisé son [cadre de lutte contre le harcèlement](#) afin de mieux combattre toutes les formes de discrimination sur le lieu de travail, lequel est applicable au harcèlement à caractère raciste ou à tout autre comportement inapproprié. **Les services de soutien, y compris les services de médiation et de conseil, la conseillère confidentielle en chef et un réseau de personnes de confiance fournissent des orientations et une assistance aux membres du personnel victimes de discrimination.** Afin de garantir l'efficacité du cadre de lutte contre le harcèlement, l'Office d'investigation et de discipline traite également les cas de discrimination raciale ou de harcèlement à caractère raciste.

La Commission:

- actualisera le plan d'action en faveur de la diversité et de l'inclusion sur le lieu de travail en 2026;
- proposera une formation, un mentorat et un accompagnement ciblés en matière d'égalité à l'ensemble de son personnel et l'encouragera à y participer;
- garantira un environnement de travail sans discrimination et mettra rigoureusement en œuvre sa stratégie de tolérance zéro en matière de harcèlement;
- continuera de mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation ciblées afin d'attirer des candidats de toutes origines ethniques;
- recueillera des données sur l'égalité, notamment à l'aide d'enquêtes visant à suivre l'évolution de la diversité du personnel et des expériences vécues sur le lieu de travail.

Les États membres sont encouragés à:

- mettre en œuvre une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement dans le secteur public;
- proposer systématiquement, à tous les fonctionnaires, une formation sur la diversité et la lutte contre les préjugés.

CONCLUSION

La présente stratégie constitue une étape décisive sur la voie d'une véritable Union de l'égalité dans laquelle chacun et chacune peut vivre, occuper des fonctions de direction et prospérer sans se heurter au racisme, qu'il s'agisse du racisme antinoir, de l'antitsiganisme, de l'antisémitisme, du racisme antiasiatique ou de la haine antimusulmane. Elle fournit un cadre global pour lutter contre toutes les formes de racisme, de racisme interpersonnel et structurel, de discrimination raciale, d'infractions à caractère haineux et de violence, et propose des mesures concrètes à mettre en œuvre aux niveaux européen, national et local.

En présentant cette stratégie de lutte contre le racisme, la Commission s'engage à combattre celui-ci de manière globale, en intégrant la lutte contre le racisme dans toutes les politiques de l'UE et en dialoguant régulièrement avec les parties prenantes. Pour réaliser des progrès dans ce domaine, il est nécessaire d'unir les efforts à tous les niveaux. Les institutions et agences européennes, les États membres, les collectivités régionales et locales, les

organismes pour l'égalité de traitement, le secteur privé et la société civile doivent s'engager activement et prendre des mesures concrètes.

Le racisme va à l'encontre des valeurs fondamentales de l'Union européenne et nuit à sa cohésion socio-économique. En garantissant à tous les individus, quelle que soit leur origine, l'égalité des chances en matière d'éducation, d'emploi et de participation sociale, l'Union maximise le potentiel de chacun et chacune. Des environnements diversifiés et inclusifs favorisent l'innovation, la créativité et la résolution de problèmes, autant d'éléments qui sont essentiels à la croissance économique. Qui plus est, promouvoir l'égalité et lutter contre le racisme contribue à attirer des investissements et des talents, et renforce ainsi la capacité de l'Union à être compétitive sur un marché mondial de plus en plus interconnecté et diversifié.

La Commission invite le Parlement européen et le Conseil à soutenir la mise en œuvre de la présente stratégie. Elle invite en outre le Comité européen des régions et le Comité économique et social européen à réunir les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux et la société civile afin d'examiner la manière de faire progresser la lutte contre le racisme.

La Commission suivra de près la mise en œuvre des mesures exposées dans la présente stratégie et fera rapport sur celle-ci à mi-parcours.